

N°DCA-2023-047

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
3
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS HYDROSUB

Le 15 juin 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Bastien CORITON, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOUE.
MM. Pierre AUBRY, Thomas HERMAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER.
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.
Monsieur Olivier BUREAUX à Madame Virginie LUCOT-AVRIL.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT – représenté, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Adapter les équipements aux besoins	Doter le Sdis d'équipements efficaces, simples et résistants

*
* *

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la Fonction publique.

*
* *

Dans le cadre des obligations développées par l'Etat français suite à la situation post Fukushima, EDF par sa Direction de la production nucléaire (EDF DPN) a élaboré le scénario incendie de grande ampleur (GIGA) et, à ce titre, décidé de doter les centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) de moyens hydrauliques grande puissance.

Ces modules ont vocation à compléter et/ou se substituer en secours au réseau incendie des sites. Ce sont des moyens Matériels Locaux de Crise (MLC) intégrés au PUI.

Les CNPE de Paluel et de Penly sont dotés chacun de deux modules hydrauliques grande puissance. Par ailleurs, conformément aux orientations arrêtées dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) relatives à la couverture des risques particuliers notamment le risque industriel, le Sdis76 intègre dans sa réponse opérationnelle des moyens hydrauliques grande puissance identiques dans les groupes d'intervention tels que définis à l'annexe 16 du Règlement Opérationnel en vigueur.

Les présentes conventions ont pour objet de préciser les conditions et modalités de la mise à disposition pour les CNPE de Penly et de Paluel, au profit du Sdis76, deux modules hydrauliques grande puissance.

A la demande du CNPE de Penly, la maintenance de base du module mis à disposition du Sdis s'effectuera dans les ateliers du Sdis et donnera lieu à facturation.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230619-DCA-2023-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 19/06/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER